

Le "Cœur de Soisy" toujours en concertation

Le projet de réaménagement du "Cœur de Soisy" poursuit son cheminement. A la rentrée, le Cabinet "Expertise Urbaine", chargé par la commune de faire un diagnostic et un programme, rendra ses premières copies. Ce sera l'occasion également d'aborder avec les entrepreneurs soiséens, l'installation de nouveaux commerces, entreprises, artisans, travailleurs indépendants sur la zone à bâtir.

S'il doit être beau, sécurisé et fluide, le "Cœur de Soisy" doit être également actif et dynamique. Il doit tout autant prendre en compte son environnement direct et faire référence à son histoire qui nous est chère.

C'est sur ces bases de travail que le Cabinet "Expertise Urbaine" doit établir un programme d'aménagement du "Cœur de Soisy" pour la fin de l'année.

La Municipalité vous présentera les premiers résultats de ce travail de programmation urbaine à l'occasion d'une rencontre avec la population :

- Réunion publique "Cœur de Soisy"
- Jeudi 15 octobre 2009, à 20h30
- Salle Polyvalente du Grand Veneur

Mieux vivre ensemble le stationnement en centre-ville

A l'occasion de cette rentrée, la Municipalité s'est donnée l'objectif de rendre toute son utilité à la zone bleue, en centre-ville. Faisant suite à deux réunions (commerçants et riverains), cette opération de sensibilisation et d'information se poursuit aujourd'hui, avant de laisser place à une application stricte du Code de la Route.



Un nouveau disque de stationnement gratuit !

Des actions pour l'accessibilité de tous

Trois nouveaux emplacements PSH (Personne en Situation de Handicap) ont fait leur apparition durant l'été. Stratégiquement placés, ils visent à améliorer l'accessibilité aux commerces et services proposés au cœur de Soisy.

Désormais, la règle est simple : "En centre-ville, je me gare, je fais mes courses, et libère ma place !". Ce slogan, vous le retrouverez sur les nouveaux disques de stationnement, disponibles gratuitement au poste de Police Municipale.

Que signifie un stationnement "Zone Bleue" ?

La "Zone Bleue", c'est un stationnement gratuit et limité à 1h30 maximum. L'objectif est de permettre une rotation des stationnements de proximité pour la clientèle des commerces et des services.

Comment ça marche ?

À chaque fois que l'on stationne sur un emplacement de ce type (avec marquage au sol et signalétique verticale adaptée), on doit utiliser son "disque de stationnement". Attention, au-delà du délai maximum autorisé de 1h30 de stationnement, vous êtes passible d'une contravention.

De même, changer l'horaire de son disque, toutes les 1h30, sans bouger son véhicule est interdit et passible de la même contravention.

La "Zone Bleue" s'applique du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h (sauf jours fériés).

Des solutions de stationnement ?

Si le respect de la "Zone Bleue" est la règle, il reste à proposer aux automobilistes Soiséens des solutions de stationnement alternatives. Certaines existent déjà ; ainsi, la rue Eugène Warin (en bout de rue des Francs-Bourgeois) propose plusieurs places de stationnement libres. De même, les parkings de la Poste et du Couvent, et la rue du Grand Veneur (sur sa partie finale) sont désormais ouverts au stationnement libre.

La Municipalité compte, à terme, sur la création d'un parking sur le terrain de l'ADAPT.